

Concours
CD/ML /202009231133

Affaire suivie par : Nathalie SAUTET
tél : 04 72 38 49 50
Toute correspondance doit être adressée à
concours@cdg69.fr

Objet : Communiqué à l'attention des candidats au
concours d'attaché territorial – session 2020

5

Madame, Monsieur,

Vous êtes inscrit(e) au concours d'attaché territorial, session 2020.

Je vous informe que les épreuves d'admission de ce concours font l'objet d'une adaptation temporaire, pour tenir compte de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats (décret 2020-1134 du 15 septembre 2020 portant adaptation d'épreuves de certains concours ou examens professionnels de la fonction publique territoriale en application de l'article 5 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19).

Dans ce cadre, l'épreuve obligatoire de langue vivante étrangère du concours externe est suspendue et son coefficient 1 est reporté sur l'épreuve obligatoire d'entretien avec le jury. L'épreuve d'entretien sera donc affectée d'un coefficient 5 au lieu de 4.

Au concours interne et au troisième concours, l'épreuve facultative de langue vivante étrangère est également suspendue. Cette épreuve étant facultative, le coefficient n'est pas reporté sur l'épreuve d'entretien avec le jury.

Je vous remercie de prendre bonne note de ces adaptations réglementaires applicables sur l'ensemble du territoire.

Le Président



Philippe LOCATELLI